	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 1 décembre 2023</b>	<b>N° 2023-587</b>

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06  
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h  
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02  
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h  
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12  
M. Jérôme PEScina à M. Franck RAYNAL à partir de 17h  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35  
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15  
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20  
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50  
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35  
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45  
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de  
18h18  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 1 décembre 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction des Affaires Juridiques	<b>N° 2023-587</b>

---

**Marchés de travaux d'infrastructure (Tramway) génie civil et fourniture notamment de pavés- Agissements délictueux - Constitution de partie civile suite à instruction judiciaire - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un signalement en 2007 au Luxembourg par des services de lutte contre le blanchiment, en raison de mouvements financiers importants sur les comptes d'un ressortissant français, un lien a été établi avec des entreprises exécutant des marchés de travaux du Tramway pour le compte de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB).

En effet, la cellule Tracfin avait repéré des mouvements d'espèces entre le Luxembourg et la France par un entrepreneur de travaux publics, qui après enquête, était sous-traitant, pour la fourniture de pavés, dans le cadre de marché public de la première tranche du Tramway de Bordeaux.

Une information judiciaire a été ouverte par suite d'un réquisitoire introductif du parquet de Lyon en date du 20 juillet 2007 contre personne non dénommée, pour des faits d'abus de confiance, abus de bien sociaux et blanchiment, d'abord confiée au juge d'instruction Monsieur Berthet, puis à compter du 4 septembre 2009, Monsieur Molinos. La CUB ne sera avisée de cette information judiciaire qu'en 2011.

L'instruction de ce dossier a duré près d'une dizaine d'années pendant laquelle a été examiné l'exécution des marchés du Tramway, de marchés principaux ou connexes, faisant apparaître, notamment, des facturations, matériellement inexactes ou non exécutées au bénéfice de la communauté urbaine, validées dans le cadre de ces prestations de marchés de travaux et de fournitures notamment de pavés. Des réquisitoires supplétifs viendront élargir la saisine du juge d'instruction à de nouveaux délits : faux et usage, recel, escroquerie, délit de favoritisme, corruption passive d'agent public, atteinte à la libre concurrence, corruption active etc...

L'enquête qui a conduit à mettre à jour des agissements délictueux sur l'exécution de ces marchés, met en cause des agents de sociétés titulaires de marchés publics relatifs au Tramway ou d'autres marchés publics de travaux communautaires et certains agents de la communauté urbaine de Bordeaux pour des infractions qualifiées, en l'état, d'abus de biens sociaux, recel, délit de favoritisme, atteinte à la libre concurrence et de corruption passive.

Par suite des réquisitions du Procureur de la République de Lyon, une Ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel (ORTC) a été rendue récemment mettant fin à l'instruction ordonnant un non-lieu au bénéfice de certaines personnes mises en examen, le renvoi devant le Tribunal correctionnel de Lyon pour certains agents des sociétés impliquées et

deux agents de la métropole au moment des faits. Il s'y ajoute une procédure de « plaider coupable » pour laquelle 5 anciens agents communautaires et un agent métropolitain en activité, chargés de l'exécution de certains marchés publics, sont convoqués devant le Ministère public dans le cadre d'une Comparution pour reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC).

Dès cette première étape de comparution (CRPC), qui donnera lieu à une audience le 4 décembre prochain, Bordeaux Métropole, venant aux droits de la communauté urbaine, sera invitée à faire valoir, en qualité de victime, ses préjudices, à l'occasion de la procédure d'homologation des peines devant un juge du siège.

A ce stade, si les infractions relevées dans l'ordonnance de renvoi portent sur l'abus de biens sociaux et la corruption passive, il est à noter que le Tribunal correctionnel n'est pas lié par les qualifications du Ministère public et peut requalifier juridiquement les poursuites.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a délibéré afin de se constituer partie civile dans le cadre de l'information judiciaire ouverte en 2007, lorsqu'elle reçut du juge d'instruction un avis à victime en 2011. La CUB a été transformée par décret en date du 23 décembre 2014 en Métropole au 1er janvier 2015 en application de l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction issue de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (loi 2014-58). Compte tenu de cette transformation et de la délégation du Conseil métropolitain au Président limitant les constitutions de partie civile à certains domaines énumérés (point 67 – délibération 2023-2 du 27 janvier 2023), une délibération spécifique vous est soumise.

**Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de la Métropole**

**Vu** l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** la délibération 2011/0196 du 25 mars 2011 du Conseil de la communauté urbaine,  
**Vu** la délibération 2023-2 du 27 janvier 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que l'instruction judiciaire (n° de Parquet 07000088721) liée à certains agissements délictueux relatifs à la passation et la mise en œuvre des marchés publics relatifs aux travaux de génie civil, d'infrastructure et de fourniture, notamment de pavés, du Tramway est terminée et d'autres marchés publics de travaux exécutés entre 1999 et 2011,

**CONSIDERANT** que Bordeaux métropole, venant aux droits de la Communauté urbaine de Bordeaux, est victime de ces agissements et doit se constituer partie civile afin d'obtenir réparation de son préjudice dans les procédures à venir,

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

d'autoriser Bordeaux Métropole à se constituer partie civile dans l'affaire présentée dans l'exposé, à l'occasion des procédures ordonnées par la décision de renvoi du 12 octobre 2023 et de toutes leurs suites, pour toute infraction objet des poursuites ou toute autre infraction susceptible d'être retenue après requalification, afin d'obtenir réparation de tous ses préjudices, notamment matériel, financier et moral,

**Article 2 :**

d'autoriser Monsieur le Président à recevoir à cet effet délégation pour prendre toute décision qu'implique la constitution de partie civile et les suites des procédures, dans l'affaire exposée dans le présent rapport.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 DÉCEMBRE 2023</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>4 DÉCEMBRE 2023</b></p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Président,</p> <p>Monsieur Alain ANZIANI</p>
---	---